

Prendre votre « Envolée » en anglais

Avec un tel programme, nous répondons à de nombreuses demandes de parents de notre quartier afin d'améliorer la maîtrise de la langue seconde. Ce changement illustre bien tout le dynamisme du personnel de l'école de l'Envolée qui s'efforce de toujours demeurer rigoureux dans ses pratiques pédagogiques tout en étant à l'écoute des souhaits de sa clientèle.



École de l'Envolée

420, rue du Menuisier
Trois-Rivières, Québec
G8T 6N5

Téléphone : 819 374-2676

Télécopie : 819 374-5365

Messagerie : envolee@cduroy.qc.ca

Août 2019

École de l'Envolée

Dès la maternelle

Programme d'anglais enrichi



Anglais enrichi

Depuis septembre 2014, le programme d'anglais enrichi est en vigueur pour tous les élèves de l'école de l'Envolée, de la maternelle à la 6^e année.

Cette formule se veut novatrice dans sa structure, car elle permet **d'augmenter le nombre d'heures en anglais** afin de structurer l'apprentissage de cette langue, tout en préservant le nombre



d'heures alloué aux matières de base.

Une approche novatrice

Cette approche **progressive** de la structure de l'horaire pour l'enseignement de l'anglais **NOUVEAUTE** permettra aux élèves d'acquérir davantage de règles grammaticales ainsi que du vocabulaire en bas âge pour arriver, à la fin de son primaire, à mettre en application les concepts appris à travers une demi-journée d'immersion.

Cette formule ne demande **aucune réduction de temps consacré à l'enseignement des matières de base** prévues au régime pédagogique. Ainsi, au 3^e cycle du primaire, les élèves continuent de progresser selon leur rythme d'apprentissage tout au long de l'année en français, en mathématique et dans les autres matières pour un passage harmonieux vers le secondaire, avec une compétence accrue en anglais langue seconde.

Une progression de l'apprentissage de l'anglais langue seconde au primaire

- ◆ **Préscolaire:** Éveil à l'anglais
- ◆ **1^{re} et 2^e année:** 4 X une heure (réparties à travers l'horaire de 10 jours)
- ◆ **3^e, 4^e, 5^e et 6^e année:** 2 X une heure (réparties à travers l'horaire de 10 jours) et 1 X deux heures intensif par cycle horaire

